Paris, 22 Septembre 1791.

LETTRE
A MESSIEURS
LES ACCUSATEURS PUBLICS.

MESSIEURS,

LA constitution vous a institué pour veiller au maintien et à l'exécution des lois. Le glaive de la justice vous a été confié pour poursuivre ces hommes méchans, et ces journalistes incendiaires qui répandent dans la société la discorde et l'anarchie, calomnient les Législateurs, outragent le trône, insultent à

la magistrature, et avilissent tous les pouvoirs. Une loi solennelle existe pour punir ces crimes, et ces crimes ne sont pas punis. Chaque semaine voit produire cet infâme journal des révolutions de Paris qui consacre le régicide et la rébellion, justifie les proscriptions et les meurtres, invite le peuple à l'insurrection et à la férocité, et calomnie la loyauté de Louis XVI, le modèle des rois par sa probité, sa sagesse et ses vertus; chaque jour fait éclore ce courrier des 83 départemens, où l'on voit un folliculaire se déclarer, par méchanceté et par calcul, le persécuteur des citoyens vertueux, l'ami et l'apologiste de tous les brigands qui infectent la capitale et les provinces : la bassesse et les vices de cet homme, qui a passé sa jeunesse à demander l'aumône, et à

vivre de la charité publique, en récitant quelques vers de la *Pucelle d'Orléans*, et quelques fragmens du *Portier des Chartreux*, ont endurci et comprimé son ame ; flétri par l'opinion publique, ce vil folliculaire veut se venger du mépris général, en se prostituant au cinisme et à l'obscénité. Il a réuni, sous une même forme, tous les poisons qui infectent son cœur, pour en composer un libelle, qui prouve à quel degré d'opprobre et de férocité, peut conduire la scélératesse qui analyse et qui calcule. Chaque jour voit naître ces annales patriotiques et littéraires, rédigées par un homme méchant, qui ne cesse d'outrager le roi, de calomnier les administrateurs publics, et de corrompre le peuple par la perversité de sa doctrine et l'extravagance de ses opinions ; chaque

jour nos murs sont couverts d'adresses incendiaires et de pétitions séditieuses ; tandis que des brigands stipendiés arrachent avec violence ces écrits destinés à éclairer le peuple sur ses devoirs, et à ramener la paix et la confiance dans un état déchiré par l'anarchie et les factions.

La résistance et l'infraction à la loi, le mépris de la loi, sont des attentats contre la société, et des délits publics qu'il faut poursuivre et punir : si vous méconnoissez, Messieurs, ces grands principes de justice et d'ordre social, vous brisez tous les ressorts de la force publique, vous trompez le corps législatif, vous anéantissez la puissance exécutrice, vous rendez les oracles de la justice sans autorité et sans vertu,

vous multipliez les crimes, vous corrompez les mœurs publiques, vous forcez le peuple à être séditieux ou esclave, et vous précipitez l'état vers sa dissolution.

Votre indifférence, Messieurs, à faire exécuter la loi du 21 août dernier, afflige et consterne les amis de la constitution : vous compromettez la sûreté publique et la dignité de vos fonctions ; vous donnez des leçons de révolte et d'indépendance, et votre foiblesse enhardit le crime et les conspirations, et donne plus d'activité et d'audace aux coupables et aux conjurateurs : je n'ignore point les inconvéniens et les abus des élections populaires ; je sais que des dangers multipliés vous environnent, et que vous êtes quelquefois forcés de

sacrifier la justice à la reconnoissance ; mais les accusateurs publics doivent être impassibles comme la loi, et purs comme la lumière : ils doivent braver les outrages et les imprécations : il ne leur est pas permis de trembler, ni de pâlir, ils doivent exercer avec nobleſſe et avec tranquillité un ministère de justice et de sévérité, ils doivent conserver dans toute son intégrité, le dépôt qui leur est confié, et mourir pour la défense de la loi ; l'amitié, le crédit, la richesse, la puissance, l'intérêt, ne doivent point suspendre, ni arrêter ce glaive terrible qui doit se promener sur les têtes des infracteurs de la loi. Dénoncer et poursuivre les crimes, défendre et protéger la vertu, voilà, Messieurs, vos devoirs ; si vous êtes fidèles à les remplir, vous mériterez la reconnois-

sance et les bienfaits de la patrie ; si vous trompez votre destination, la justice nationale vous demandera compte de tous les maux que vous aurez faits, et punira votre infidélité et vos prévarications,

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-
obéissant serviteur,

CHAS, homme de loi.